

DESCRIPTION	<p>Base de données juridique comportant les ouvrages, revues et formulaires des éditions Lamy, ainsi qu'une base de jurisprudence et de textes officiels de la législation française et internationale.</p> <p>Périmètre d'abonnement : Intégralité de la base (sauf Lamy Contrats internationaux)</p> <p>Public : Licence, Master et Recherche</p> <p>Langue(s) : Français</p>
ACCÈS	<p>Sur identification depuis le site de la bibliothèque https://www.biblio.univ-evry.fr/ → Onglet « Documentation électronique », « Liste des ressources électroniques » Ou depuis le guide thématique Droit, Sciences politiques http://bu-guides.univ-evry.fr/droit → Onglet « En ligne »</p>
RECHERCHE SIMPLE	
SYNTAXE	<p>ET → permet de trouver les résultats répondant aux deux critères à la fois OU → permet de trouver les résultats répondant au moins à l'un des deux critères SAUF → permet d'exclure un critère de la recherche * → remplace un ou plusieurs caractères, généralement utilisé en fin de mot pour chercher un terme et ses déclinaisons (ex : contra* trouvera contracter et sa conjugaison, contractant, contrat, contractuel ...)</p>

RECHERCHE AVANCÉE

La recherche avancée correspond au mode « Recherche avec opérateurs ».

Sélectionnez votre fonds de recherche : NOS PUBLICATIONS ET SOURCES OFFICIELLE!

Sélectionnez votre mode de recherche : RECHERCHE AVEC OPÉRATEURS

MODE ASSISTANT MODE EXPERT

Accès à la recherche avancée en mode expert

Aide à la recherche en mode assistant

Aide à la recherche avancée

Choix de la conjonction liant les termes recherchés

Effacer OK

Sélectionner le type de documentation à interroger

EX. Ticket

EX. Restaurant

EX. Cheque

EX. Repas

Avec le mot...

Ou le mot...

A l'exclusion du mot...

Proche de...

Situé avant et proche de...

RÉSULTATS

Trier les résultats par date

Naviguer dans les résultats

Sélectionner des résultats et les imprimer / télécharger en PDF

Ma sélection de documents

Ordre ante-chronologique

FILTRE LES RÉSULTATS PAR

Domaine ou publication (33)

- Affaires (2)
- Associations (1)
- Public (1)
- Social (25)
- Transport (4)

FILTRE

Ouvrages (33)

Revue et Actualités (195)

Formulaires (8)

Jurisprudence (3 680)

Autres sources officielles 444

1 / 1320 Restauration des salariés

APERÇUS

EXPERT

Le Lamy droit des représentants du p...
En pratique, les titres-restaurant peu...
restaurant », « chèques-déjeuner », «

2 / 425 Comment informer les salariés des activités sociales et culturelles du comité ?

APERÇUS

PRATIQUE

Le comité social et économique au quotidien
Tickets restaurants : nous participons au financement des titres restaurants à hauteur de <montant à renseigner>.

3 / 1275 Activités sociales et culturelles : absence de discrimination

Sélectionner un critère de filtre puis cliquer sur « Filtrer » pour actualiser les résultats

Visualiser un aperçu du contenu du résultat

Retour à la recherche / aux résultats

Lancer une nouvelle recherche dans le document consulté

Naviguer dans les résultats

Envoyer le résultat par mail, le télécharger, l'imprimer Copier le lien

Ouvrir la table du document consulté

Consulter les textes juridiques ou la jurisprudence cités dans le document consulté

Naviguer dans le sommaire du document consulté

Accueil > Recherche Tous les fonds Résultats Quelles sont les règles d'utilisation... Ma sélection de documents

- Derniers documents consultés - Rechercher dans le docume Mettre en surbrillance 3 4 5 de 33

273 - Quelles sont les règles d'utilisation du budget des activités sociales et culturelles ?

Sommaire Table Alphabétique

Document Textes Auteurs Jurisprudence

L'Employeur et les représentants du personnel au quotidien

Mise à jour 07/2018

PRATIQUE

Le comité d'entreprise peut utiliser son budget des activités sociales et culturelles soit en apportant des concours financiers aux salariés, soit en organisant directement des activités. Autrement dit, le budget peut être utilisé par des versements aux salariés ou par la mise à disposition de prestations de services. Les règles sont quasiment identiques pour le comité social et économique, à la différence près que celui-ci peut transférer son reliquat budgétaire au financement de son budget de fonctionnement (voir XXX).

Textes :
C. trav., art. R. 2312-51 ; C. trav., art. R. 2323-34 ancien et s.

peut-il librement utiliser le budget des activités sociales et culturelles ?

Séparation des budgets

Dans le sommaire, l'icône permet de télécharger en PDF le chapitre ou la section correspondants.

L'icône permet de charger dans la fenêtre pour lecture en ligne l'ensemble du chapitre ou de la section correspondants.

Vous pouvez vous créer un **compte personnel** depuis le lien dans le bandeau supérieur.



Pour quoi faire ?

- Ajouter des documents en favori via l'icône après sélection de résultats, ou via l'icône à gauche de chaque résultat dans la liste

Les documents sélectionnés sont ensuite consultables en cliquant sur Ma sélection de documents

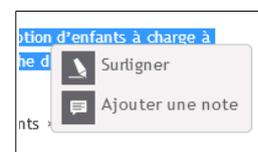
Sans compte personnel, la fonctionnalité est disponible, mais la sélection est commune à tous les utilisateurs.

- Sauvegarder une recherche via l'icône de la page de résultats (en haut à droite)

- Créer une alerte sur une recherche via l'icône de la page de résultats (en haut à droite)

- Annoter les documents consultés : après sélection du texte, une fenêtre apparaît pour surligner ou ajouter une note.

- Créer une veille juridique



Consultez ensuite votre historique, vos documents sauvegardés, vos notes, depuis l'espace utilisateur. Vous pouvez configurer l'affichage des résultats depuis l'onglet « Mes données ».

L'aide en ligne de l'éditeur est accessible via un lien à droite de la page d'accueil. Elle comprend des tutoriels vidéos et des explications précises pour chaque démarche (recherche, consultation de document ...).

Une question, un problème ? accueil-bu@univ-evry.fr